

Fiche Technique

Bilan du budget 2012 et présentation du budget 2013

La présente fiche a pour objectif d'apporter des éléments d'analyse sur l'exécution budgétaire 2012 et d'indiquer les grands principes retenus pour l'élaboration du budget prévisionnel 2013.

Le budget de la DDFIP37 s'élève à 3.876.600€ pour l'année 2012.

Afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de novembre 2012 et en particulier le remboursement des frais de déplacement, la DDFIP37 a reçu une dotation complémentaire de 200.000€ en fin d'année.

La dotation globale de fonctionnement pour 2013 est de 3.217 174€ à la suite du gel partiel des crédits délégués, à hauteur de 28 972€, et du gel exceptionnel au profit du fonds d'insertion des personnes handicapées pour un montant de 38 248€.

Si l'on compare les dotations initiales allouées à la DDFIP 37 sur 3 ans (crédits de 1^{er} niveau relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'équipement), la baisse est de 7 % en 2012 par rapport à 2011 (elle aurait été de 12% sans la dotation exceptionnelle reçue en fin d'année) et de 14% en 2013 par rapport à 2012 soit une baisse totale sur trois ans de 20 %.

I-Le compte rendu d'exécution budgétaire 2012

♦ Le programme 156 : bilan 2012

En 2012, les dépenses de fonctionnement représentent 94 % de la dotation globale budgétaire alors qu'elles s'élevaient à 92% en 2011.

L'évolution des dépenses

Certains postes grèvent de manière conséquente le budget de fonctionnement et font l'objet d'une expertise particulière par la division du budget :

- **Affranchissement** : il représente 27% du budget 2012 et reste le premier poste de dépenses de la DDFIP37 avec un montant de 971.953€.

La mise en place au 1^{er} juillet 2012 du dispositif "Ecopli en nombre" sur l'ensemble des sites a permis de compenser l'augmentation des tarifs sans pouvoir dégager d'économies supplémentaires. En effet, afin de pouvoir bénéficier d'un tarif postal intéressant, des normes sont à respecter telle que la normalisation des enveloppes.

Si les trésoreries, de par la nature de leurs envois, ont largement contribué à l'application du tarif « Ecopli en nombre » dès la mise en place du dispositif, la mise en route a été plus difficile pour les CDFP regroupant plusieurs services.

Le dispositif "Ecopli en nombre" a représenté 12% du budget affranchissement en 2012 avec une progression pour atteindre 34% du budget affranchissement au 1^{er} trimestre 2013.

De nouvelles pistes d'économies sont recherchées en 2013.

- **Fluides** : ce poste représente 13% du budget total avec un montant supérieur à 500.000€. L'augmentation de 16% par rapport à 2011 est essentiellement dûe au poste "gaz".

- **Nettoyage** : avec un montant de 251.334€, ce poste est en augmentation de 10% par rapport à 2011.

Le départ en retraite de deux agents « Berkani » a été compensé par un élargissement du périmètre d'intervention de la société ONET.

- **Fournitures informatiques** : les dépenses de consommables informatiques d'un montant de 77.632€ ont fortement augmenté (+ 47 % par rapport à 2011).

La sortie du marché national "Ricoh" a généré de nouvelles dépenses en 2012 : achat de cartouches pour photocopieur Ricoh et dépannage par une société tierce.

L'action menée par la DDFIP37 tout au long de l'année en matière de solutions d'impressions (généralisation progressive des copieurs en réseau sur l'ensemble des sites et suppression des imprimantes individuelles) constituera une source d'économie en 2013.

Trente neuf copieurs LNA ont été installés en 2012.

Le renouvellement en 2013 du marché "Ricoh" comprenant les fournitures des cartouches et l'entretien pour un parc de 36 photocopieurs sera également une source d'économies, de l'ordre de 35.000 € à 40.000€.

Des postes budgétaires ont été volontairement réduits en raison des restrictions budgétaires :

- **Matériel informatique** : compte tenu des restrictions budgétaires, ce poste d'un montant de 77.560€ a été limité au renouvellement quinquennal du parc informatique, à hauteur de 60%. Le CHSCT a fourni 40 écrans de 22 pouces alloués prioritairement aux services dotés d'écrans de 17 pouces.

- **Mobilier de bureau** : le renouvellement du mobilier a été limité au strict nécessaire avec des dépenses d'un montant de 6.371€. Le CHSCT a contribué au remplacement de fauteuils hors d'usage.

♦ Le programme 309 : bilan 2012

A partir de 2012, les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments de l'Etat ne relèvent plus de la dotation globale de fonctionnement mais d'un programme spécifique appelé "programme 309".

La dotation fléchée de la DDFIP, d'un montant de 260.000€, a permis de couvrir l'ensemble des besoins. Dans ce cadre, les dépenses engagées pour le bâtiment de l'ESI représentent à elles seules 39% du budget pour un montant de 100.000€.

Ce budget a été ventilé de la manière suivante :

- actions préventives (maintenance et contrôles réglementaires) : 56 % ;
- actions curatives (travaux) : 44 %.

La totalité des contrôles réglementaires obligatoires a été effectuée en 2012 sur l'ensemble des bâtiments (ascenseurs, chauffage, installations électriques, portes automatiques, colonne de désenfumage, gaz, etc...).

Suite à ces contrôles, des travaux sont à mener au cours de l'année 2013, en particulier, des travaux en électricité. Ceux-ci sont en cours de réalisation.

II- Le Budget prévisionnel 2013

En 2013, la dotation globale de fonctionnement initiale est de 3.217.174€. La baisse importante des crédits alloués pour le fonctionnement de la DDFIP37 conduit non seulement à poursuivre les axes d'économies retenus en 2012 mais également à faire des arbitrages.

En effet, les dépenses de fonctionnement représenteront cette année 97% de la dotation globale, les dépenses d'équipement seront donc réduites. A titre d'exemple, le renouvellement du parc informatique ne pourra pas être assuré en 2013. Le rythme de renouvellement des ordinateurs s'allonge donc progressivement.

Seules les dépenses indispensables seront réalisées (câblage, équipement réseau, cartes).

Les dépenses de mobilier de bureau et matériel logistique seront aussi diminuées.

♦ Elaboration du programme 156 pour l'année 2013

Les postes pour lesquels des économies sont attendues, sont les suivants :

Télécommunications :

L'action menée par le correspondant téléphone pour rationaliser les lignes France Télécom (fusion des directions et restructuration des services) conduira à une économie sur les abonnements avec la suppression d'une trentaine de lignes non utilisées soit une économie annuelle de 8.000€.

Le nouveau marché de téléphonie mobile (tarif forfaitaire de 7 € par téléphone) et le nouveau marché national avec SFR au lieu d'Orange permettront une économie d'environ 40.000€.

Maintenance technique :

Le renforcement de l'équipe technique de la DDFIP37 qui prend en charge de nombreuses interventions en lieu et place d'entreprises privées (actions menées dans le cadre du DUERP et en matière de téléphonie) permettra de réduire les dépenses de ce poste.

L'affranchissement :

La nouvelle note départementale portant sur la limitation des envois en recommandé devrait constituer une nouvelle piste d'économie. A ce titre, l'envoi de 41 956 lettres en LR/AR a représenté un coût de 195.577€ en 2012.

Enfin, une expertise est en cours avec la société NEOPOST et la POSTE pour centraliser la mise sous pli et l'affranchissement de Tours et de l'agglomération sur un lieu unique, généraliser le recours à la tarification « Ecopli en nombre » et ainsi supprimer la location des machines à affranchir sur plusieurs sites.

Le nettoyage :

Le nouveau marché régional, contracté avec la société PCS en février 2013, est moins onéreux que celui de la société ONET malgré la prise en charge des fournitures en sus des prestations de ménage. L'économie prévue pour 2013 est d'environ 60.000€.

♦ Dotation 2013 du programme 309

La dotation 2012 du programme 309 a été reconduite pour 2013 soit un montant de 260.000€. Elle devrait être suffisante.

III-Les travaux immobiliers engagés par la DDFIP 37

- site de Chinon :

Les travaux de désamiantage du site de Chinon qui s'achèveront au plus tard en juillet 2013 ont permis de rénover l'installation du service du cadastre et de réaménager les espaces en libérant un plateau de 145m². Cette zone vacante, située au 1^{er} étage et desservie par un escalier propre, pourrait accueillir un service administratif tiers.

- site de Loches :

Une opération de désamiantage est également prévue sur le site de Loches. Les autorisations d'engagement et les travaux ont été reportés en 2014.

Des crédits supplémentaires ont été demandés à la Direction Générale afin d'aménager un espace accueil avec des boxes de réception. Le réaménagement de l'espace permettra ainsi de libérer un local de 150m² qui pourrait accueillir la sous préfecture de Loches.

- site du CDFP de Tours :

L'optimisation des surfaces du CDFP de Tours se poursuit avec le lancement des travaux de réaménagement du rez de chaussée et du 1^{er} étage afin d'accueillir la Trésorerie municipale de Tours et la Paierie départementale. Ce chantier doit être coordonné avec la rénovation des façades du bâtiment afin d'éviter des perturbations des conditions de travail des agents concernés par les travaux.

Compte tenu du planning de lancement des travaux sur les façades fourni par la SAFIGIM, le regroupement des deux services au CDFP de Tours devrait s'effectuer au cours de l'année 2015, les travaux débutant en 2014.

L'économie réalisée sur les loyers de la Trésorerie municipale et de la Paierie départementale seront respectivement de 52.000€ et de 48.000€ par an.

- ESI de Tours :

Afin de permettre l'accueil de 9 agents relevant du CPS Rattaché à partir du mois d'avril 2013, une surface de 96 m² a été aménagée dans l'immeuble du Portalis.

- site de la DDFIP37, rue Béranger :

Dans le cadre de l'expérimentation SIRHIUS à la Direction générale des Finances Publiques, la Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire s'est portée volontaire pour accueillir le Centre de services des ressources humaines pilote en septembre 2013.

Les aspects immobiliers et logistiques sont actuellement à l'étude et une demande de financement exceptionnel a été adressée à la Direction Générale.